

VILLE DE LIÉVIN

CONSEIL MUNICIPAL

14 OCTOBRE 2025

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2025	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE	6
1. Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite au décès de M. Yvon LEJEUNE, Adjoint au Maire.....	6
2. Décès de M. Yvon LEJEUNE, Adjoint au Maire - Représentation au sein des différentes commissions, établissements scolaires et organismes	6
3. Élections municipales 2026 - Campagne électorale - Mise à disposition des salles municipales - Modalités	7
IV. SÉCURITÉ PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE.....	7
4. Convention de traitement accéléré des procédures simplifiées entre la Mairie de Liévin et le Parquet de Béthune.....	7
V. FINANCES.....	7
5. Décision modificative n°2 du budget principal	7
6. Mise à jour des autorisations de programme	9
7. Versement d'une subvention complémentaire au Centre communal d'Action sociale (CCAS)	10
8. Mine de Soleil - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 381 930 € accordé par la Banque Postale) pour le financement du projet de panneaux photovoltaïques en toiture de la halle Marcel Bernard à Liévin	10
VII. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER.....	11
25. Liévin - Solarisation de la halle Marcel Bernard - Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la SAS Mine de Soleil	11
VIII. ÉNERGIE.....	11
27. Prise de participation au capital de la SAS Mine de Soleil.....	11
VI. MARCHÉS PUBLICS	14
9. Impression et façonnage de supports de communication	14
10. Marché public de désherbage de la voirie y compris les espaces associés.....	14
11. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance préventive contre la foudre	15
VII. AMÉNAGEMENT - URBANISME – FONCIER (suite)	15
12. Liévin - Démolition partielle et reconstruction de la salle de l'Espérance - Augmentation de l'enveloppe prévisionnelle dédiée aux travaux	15
13. Liévin - Mise en lumière du chevalement 1bis - Signature d'une convention avec la société UltraEdge autorisant l'installation d'un dispositif réfléchissant	16
14. Liévin - Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès - Avenant n° 2 au Marché 2024A010 - Location et installation Modulaires scolaires provisoires (suite au marché 2024A003 déclaré sans suite)	17
15. Abrogation de la délibération n°°DEL151024_8 du 15 octobre 2024 et approbation d'une nouvelle convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Centre aquatique Nauticaa - BY 13	18
16. Angres - Rue Maurice Garin - Installation d'un quai de bus - Autorisation de signature de la convention quadripartite entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Artois Mobilités, la Ville d'Angres et la Ville de Liévin	20

17. Liévin - 30 rue Jules Bédart - Acquisition par la Commune d'un immeuble auprès de la succession Delattre, gérée par le service du Domaine	20
18. Liévin - Rue Raoul Briquet - Garage érigé sur la parcelle BX 828 - Régularisation d'un acte rectificatif ...	21
19. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Acquisition et cession de terrains	22
20. Liévin - Rue Pasteur - Cession par la Ville d'un ensemble immobilier non bâti au profit de la SAS Promotion Pichet	23
21. Liévin - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat - EHPAD Denise Delaby - Désaffectation et déclassement d'une partie d'un chemin piétonnier et voie de desserte	24
22. Liévin - CPA Hameaux de Calonne - Déclassement et alinéation de la voie communale dite « Chemin des Procédeurs ».....	25
24. Dotation Politique de la Ville 2025 - Autorisation de signature de la convention attributive de subvention	26
23. Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Autorisation de signature de la Charte d'accès sécurisé à la plateforme « Maisons & Cités ».....	26
26. Liévin - Salle de répétition de la Symphonie Ouvrière des Accordéonistes Liévinois, rue Littré - Dénomination	27
VIII. ÉNERGIE (suite).....	27
28. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers de M. CODRON et M. CHAVATTE.....	27
29. Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers - Dossier de M. LYER	28
30. Écomobilité - Aides aux particuliers.....	28
IX. CULTURE	29
31. Frais de participation au Salon Régional du Livre de Liévin 2026 - 22 ^e édition le samedi 24 janvier 2026	29
32. Convention de Coopération Pédagogique entre les Conservatoires et les Écoles de musique des Collectivités de Lens, Liévin, Sallaumines et de Vendin-Le-Vieil.....	30
X. PERSONNEL.....	30
33. Signature des conventions prévoyant la Période de Préparation au Reclassement (PPR)	30
34. Actualisation du tableau des effectifs	31
XI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	32
35. Location de salles - Demandes de remboursement	32
36. Location de salles municipales - Demandes de gratuité	33
37. Dérogation au repos dominical 2026.....	33
38. SEM Territoires 62 - Rapport annuel 2024 du mandataire de la Collectivité à l'Assemblée Spéciale représentée au Conseil d'administration de la SEM Territoires 62.....	34
39. SPL de l'Artois - Rapport annuel 2024 des mandataires de la collectivité administrateurs de la SPL.....	35
XII. SUBVENTIONS.....	36
40. Subventions aux associations - Année 2025	36

(La séance est ouverte à 18 h 03 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPORGE.)

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil municipal en date du 14 octobre 2025.

Je vais ouvrir la séance, en demandant à Monsieur le Directeur général des services, Monsieur KUZNIAK, de bien vouloir procéder à l'appel des conseillères et des conseillers.

M. KUZNIAK.- Merci, Monsieur le Maire.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Je vais vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir vous lever, s'il vous plaît.

(Les conseillers municipaux présents se lèvent.)

Mes chers collègues, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de notre collègue Yvon LEJEUNE le 29 juillet dernier, qui, vous le savez bien, était élu de notre commune depuis 1976.

Toute sa vie, Yvon aura été un militant, un syndicaliste engagé, un homme politique aux convictions fortes, fidèle à ses idées, à ses valeurs de gauche, et surtout profondément attaché à sa ville de Liévin et à ses habitants.

Yvon était un enseignant passionné : il a exercé à l'école Jean Macé, puis à l'école Jacques Prévert, où il a laissé le souvenir d'un pédagogue exigeant, humain, et toujours dévoué à ses élèves. C'est dans cette dernière école, notamment, qu'il s'est pleinement engagé dans l'Amicale Laïque, devenant un militant laïque infatigable, porteur de convictions fortes et généreuses.

Par la suite, Yvon a été détaché à la Mutuelle générale de l'Éducation nationale, où il y a poursuivi son engagement, en exerçant les plus hautes fonctions et responsabilités. Il a su y engager rigueur professionnelle et fidélité à ses valeurs de justice et de solidarité.

Son engagement syndical et citoyen allaient d'ailleurs bien au-delà des frontières de notre pays.

En 1981, et Martine GERMA en a également été le témoin, lors des événements en Pologne, il a organisé avec le syndicat des enseignants un convoi de vivres en soutien au syndicat Solidarnosc.

Après la chute de Ceausescu, en Roumanie, il a aussi mené des actions de solidarité dans ce pays, notamment auprès d'un orphelinat, avec l'association La Vie Active, ce qui montre qu'Yvon était bien plus effectivement qu'un élu, bien plus qu'un pilier de la vie municipale : il était un repère pour toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés. Il incarnait une forme d'engagement rare, sincère, entier. Il défendait avec détermination ce en quoi il croyait, notamment la laïcité, l'éducation pour tous, sans jamais ménager ses efforts.

Malgré ses difficultés de santé de ces derniers temps, que nous avons malheureusement pu constater, il a continué à assumer ses fonctions d'adjoint au maire, présent, fidèle au poste jusqu'au bout. C'est dire combien sa mission, son dévouement à Liévin étaient, pour lui, essentiels. Il agissait non pas pour lui, mais pour le bien collectif, avec une humilité et une force de caractère remarquables.

Nous avons perdu, mes chers collègues, ainsi que cette ville de Liévin, l'un de ses serviteurs les plus fidèles, un homme de cœur, un homme de gauche, qui aura marqué plusieurs générations de Liévinoises et de Liévinois.

C'est un grand vide qu'il laisse au sein de ce Conseil municipal, en cette séance de ce soir, mais aussi auprès de l'ensemble du personnel communal, qu'il respectait profondément.

Nos pensées, ce soir, vont bien sûr à sa femme Françoise, à ses enfants, et à toutes celles et tous ceux qui l'aimaient et qui pleurent son départ.

Merci, Yvon, pour tout ce que tu as fait pour cette ville de Liévin.

Je vais vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir respecter une minute de silence en sa mémoire.

(Debout, les conseillers municipaux observent une minute de silence en la mémoire de Monsieur Yvon LEJEUNE.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Mme DA SILVA.- Monsieur le Maire, je souhaiterais également rendre un petit hommage en la mémoire d'Yvon, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, Inès.

Mme DA SILVA.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous effectuons ce soir un Conseil municipal sans la présence de notre merveilleux ami Yvon LEJEUNE.

Ici, ce soir, des amis sont désormais orphelins d'un être cher, jovial, présent, à l'écoute, sincère, fidèle et engagé.

Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Vice-président départemental de l'ONM, Officier des Palmes académiques, ancien Directeur de la MGEN, ancien Secrétaire général du Syndicat national des instituteurs, Conseiller municipal à la Mairie de Liévin depuis 1976 et Adjoint depuis 1981, Président de la Commission de contrôle de crédit social des fonctionnaires, Membre du Haut conseil de l'association de La Vie Active, Président des Clubs de La Vie Active, Administrateur des Amicales Laïques de Liévin, Membre fondateur de l'Amicale Laïque des Marichelles et Membre du Souvenir français, tu étais de tous les combats : mutualistes, syndicalistes, politiques et humanistes.

Tu as relevé de grands défis.

Tu as combattu pour la justice sociale, la laïcité, la République, et le respect des hommes.

Malgré les montagnes que tu as pu braver, tu as toujours su rester debout et poursuivi tes convictions.

Tu nous as transmis des valeurs, et quel bonheur et quel honneur d'avoir pu marcher à tes côtés.

Tu as su, à titre personnel, m'intégrer dans ta vie de militant. Des feuilles de route, nous en avons construit ensemble.

Malheureusement, tu nous as quittés bien trop tôt cet été. Tous n'ont pas pu te dire au revoir. Mais aujourd'hui, tes amis et moi-même, nous te disons un grand merci pour tous ces moments de partage.

Là où tu es, tu rejoins tout ce que tu aimais : la bonté et la justice.

Mais sache qu'ici-bas, tu nous manques énormément.

M. LE MAIRE.- Merci, Inès.

Ce soir, nous allons démarrer ce Conseil municipal sans Yvon, mais il est tout de même parmi nous.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Il est donc approuvé.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*)

Il est donc approuvé.

III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite au décès de M. Yvon LEJEUNE, Adjoint au Maire

M. LE MAIRE.- À la suite de la disparition de notre collègue Yvon LEJEUNE, il convient d'installer un nouveau membre du Conseil municipal.

Aussi, j'ai l'honneur et la fierté d'accueillir parmi nous M. Moustafa CHAGAR.

(*Monsieur Moustafa CHAGAR, présent, se lève.*)

Monsieur Moustafa CHAGAR est le dernier représentant de la liste « Notre fierté commune, Liévin », sur laquelle notre collègue Yvon LEJEUNE avait été élu.

Nous souhaitons la bienvenue à Moustafa, que nous pouvons applaudir et encourager.

(*Applaudissements*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur Moustafa CHAGAR est ainsi élu membre du Conseil municipal à l'unanimité et nous l'en félicitons.

2. Décès de M. Yvon LEJEUNE, Adjoint au Maire - Représentation au sein des différentes commissions, établissements scolaires et organismes

M. LE MAIRE.- Nous allons également assurer les représentations au sein des différentes commissions et, en raison de la proximité de la prochaine élection, je vous propose que M. Moustafa CHAGAR remplace M. Yvon LEJEUNE dans l'ensemble de ses délégations, à l'exception de celle d'Adjoint au Maire, puisque nous laisserons ce poste vacant pendant la période qui nous sépare de la prochaine élection municipale.

En revanche, pour les autres commissions de travail, ainsi que pour les diverses désignations et organismes, M. Moustafa CHAGAR occupera désormais la place de M. Yvon LEJEUNE.

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

3. Élections municipales 2026 - Campagne électorale - Mise à disposition des salles municipales - Modalités

M. LE MAIRE.- Je vous propose également que dans le cadre de la prochaine campagne électorale, comme cela est de tradition, nous procédions au vote d'une délibération permettant la mise à disposition gratuite de salles municipales, dans la limite de quatre mises à disposition par mois, et ce, jusqu'à la tenue de l'élection municipale.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

L'ordre suivant appelle M. Lionel FLAMENT pour présenter la convention de traitement accéléré des procédures simplifiées entre la Mairie de Liévin et le Parquet de Béthune.

IV. SÉCURITÉ PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE

4. Convention de traitement accéléré des procédures simplifiées entre la Mairie de Liévin et le Parquet de Béthune

M. FLAMENT.- Cette délibération propose une convention entre la Mairie de Liévin et le Parquet de Béthune, afin d'accélérer le traitement des infractions de faible gravité commises au préjudice de la Mairie de Liévin ou de ses agents, constatées par celle-ci.

Cette convention vise à simplifier et rendre plus efficaces les procédures judiciaires en cas d'auteur identifié et de domiciliation connue.

M. LE MAIRE.- Cette possibilité nous est offerte par le Parquet de Béthune. D'ailleurs, je voudrais souligner l'implication du Procureur de la République de Béthune et de ses services. En effet, dans le cadre d'un dialogue fréquent et constructif avec le Parquet, il nous a été proposé que cette convention puisse être signée entre la Ville et le Parquet de Béthune.

Cela simplifiera grandement le traitement judiciaire d'infractions certes très limitées, mais dont la prise en compte demeure importante, car la demande de nos concitoyens réside surtout, et pour beaucoup, dans la rapidité d'une réponse pénale et judiciaire.

Nous pouvons donc nous féliciter de la mise en place de cette convention, déjà instaurée dans d'autres villes - je pense notamment à la ville de Lens, sans doute la première à l'avoir mise en œuvre.

Aussi, je vous propose de la mettre également en application ici, dans notre ville de Liévin.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La parole est à M. DERNONCOURT pour présenter une décision modificative.

V. FINANCES

5. Décision modificative n°2 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Les ajustements en cours d'exercice du budget primitif 2025 sont traités dans le cadre d'une décision modificative qui concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement. La décision modificative n°2 est équilibrée en fonctionnement et en investissement. Elle est présentée en annexe jointe à vos documents.

M. LE MAIRE.- Cette décision modificative concerne essentiellement trois dossiers : tout d'abord, la cité des Genettes.

Monsieur Jean-Philippe DEPREZ, je pense que nous arrivons bientôt au terme de la fin des travaux ; c'est cela ? Pour quand est-ce prévu ?

M. J-P DEPREZ.- (*Hors micro*) Fin octobre pour les enrobés, et durant les deux premières quinzaines de novembre pour les plantations.

M. LE MAIRE.- À la Sainte-Catherine, très bien !

Monsieur BECQUET, cela va vous réjouir, je pense.

M. BECQUET.- Oui, énormément !

M. LE MAIRE.- Le bruit des machines et des engins de travaux publics vous fatiguent !

M. BECQUET.- (*Hors micro*) D'autant plus que, Monsieur le Maire, ma rue est vraiment, vraiment en travaux depuis **(fin inaudible*)**

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Je trouve que ces travaux ont été particulièrement longs, je parle de l'ensemble : cité des Genettes, rue Henri Martin et rue Germain Delebecque. Je tiens à saluer la patience des habitants. Mais au-delà de cela, le résultat est magnifique. Il est remarquable : la cité des Genettes n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était auparavant.

Certes, cela a demandé du temps et beaucoup de patience, mais, parfois, il vaut mieux faire preuve de patience pour obtenir un résultat exceptionnel. Et ici, le résultat n'est pas seulement très beau : il est tout simplement magnifique. Chaque fois que je passe dans cette cité, en particulier dans les rues où les plantations ont été réalisées il y a déjà deux ans, le spectacle est vraiment remarquable.

Je pense que ce projet devrait servir de modèle pour l'ensemble des cités minières de la région. C'est ce type d'aménagement qu'il faudrait reproduire partout, tant le résultat est réussi. Je pense que la vision des habitants a totalement changé concernant cette cité. Et nous le constatons d'ailleurs, comme pourra le confirmer Mme CLÉMENT, car désormais, il y a très peu de rotations parmi les locataires, ceux qui vivent ici y restent, et la liste de personnes souhaitant y emménager ne cesse de s'allonger. Cela illustre combien l'attractivité de la cité est aujourd'hui forte.

Par ailleurs, nous avons l'église Saint-Martin. Nous avons découvert que le muret qui la ceinture était en très mauvais état. Nous avons donc décidé, afin que les travaux soient effectués dans leur intégralité et que le résultat soit parfait, de procéder à la réfection de ce muret.

Enfin, dans le quartier Jaurès, où nous sommes en train de construire une école et où des bâtiments sont en cours de réalisation, nous prévoyons une résidence d'artistes, ainsi que l'aménagement des espaces publics, une rallonge de 500 000 € a été nécessaire pour finaliser ce quartier. Ce quartier sera un véritable nouveau quartier de Liévin, et je précise qu'il s'agira du premier éco-quartier de la ville reconnu par l'Etat. Lorsqu'il sera totalement achevé, après la troisième phase de travaux, car la deuxième est en cours, je pense que ce quartier sera tout à fait remarquable.

Tel est l'essentiel de cette décision modificative, n'est-ce pas Monsieur DERNONCOURT ?

M. DERNONCOURT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 5 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Nous poursuivons avec M. DERNONCOURT concernant la mise à jour des autorisations de programme.

6. Mise à jour des autorisations de programme

M. DERNONCOURT.- Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la mise à jour et la caducité des autorisations de programme mentionnées dans l'annexe jointe - que chacun d'entre vous a dû lire.

M. LE MAIRE.- Je suis très heureux, car dans ces autorisations de programme, nous avons pu intégrer une opération que je ne pensais pas pouvoir inclure dans les investissements prévus : il s'agit de la salle de l'Espérance.

Contrairement à certaines personnes qui méconnaissent cette ville, ou qui n'en lisent pas correctement les chiffres, voire surtout qui n'ont pas la bonne lecture de celles et ceux qui s'y connaissent vraiment - la Chambre régionale des comptes -, la santé financière de notre Commune est bonne. Cela nous permet ainsi de réaliser cette opération sur la salle de l'Espérance, ce dont je me réjouis particulièrement.

Cette salle est très dégradée depuis plusieurs années, et elle reste un monument emblématique du quartier de Calonne. De nombreuses générations de Liévinoises et de Liévinois y ont célébré leurs événements familiaux - baptêmes, mariages, etc. - et les grandes fêtes du quartier s'y sont également déroulées.

Les procédures de marchés publics ont été lancées.

J'ai d'ailleurs fait venir M. le Préfet du Pas-de-Calais, qui a été très sensible à l'histoire de cette salle, et qui m'a encouragé à réaliser cette opération. Son soutien traduit également l'assurance d'une aide de l'État au financement, *via* ses différentes dotations à l'investissement.

Compte tenu de cette bonne santé financière et de l'appui quasi certain de l'État, nous avons donc intégré la salle de l'Espérance dans nos autorisations de programme. Je vous le dis tout de suite : cette salle sera entièrement rénovée. Finalement, seule la façade historique sera conservée. Il est vrai qu'elle est sympathique et possède un beau cachet, et je suis convaincu qu'elle rappellera, à elle seule, toute la riche histoire de ce bâtiment symbolique de notre commune.

Je suis donc très heureux pour le quartier de Calonne et pour Liévin que cette salle, très prochainement, retrouve une seconde jeunesse.

Quand les travaux devraient-ils démarrer, Monsieur BOURDON ?

M. BOURDON.- Nous sommes en phase d'appel d'offres. Nous ouvrirons les plis d'ici quelques semaines. Donc, disons, début d'année, premier trimestre.

M. LE MAIRE.- Retenons le premier trimestre, qui peut aller jusqu'à fin mars.

D'ici fin mars, Monsieur BOURDON, nous avons intérêt à voir les engins.

Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 6 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame GERMA, s'agissant du versement d'une subvention complémentaire au CCAS.

7. Versement d'une subvention complémentaire au Centre communal d'Action sociale (CCAS)

Mme GERMA.- Conformément à la convention qui lie la Ville et le CCAS, la Ville a refacturé au CCAS des prestations dont ce dernier a bénéficié, pour un montant de 741 432,23 €. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture : le CCAS percevra donc une subvention complémentaire du même montant afin de couvrir cette charge supplémentaire.

(Arrivée de Mme Marjorie DELONGHAI à 18 h 29)

M. LE MAIRE.- La Chambre régionale des comptes est venue faire son rapport, ce qui est tout à fait normal. La Ville y a eu droit, puis ce fut le tour du CCAS, comme c'est toujours le cas.

C'était l'une de ses remarques. D'ailleurs, quand le rapport est-il publié ?

M. KUZNIAK.- Le rapport de la Ville est déjà disponible sur le site, celui du CCAS est en cours.

M. LE MAIRE.- Sera-t-il présenté au Conseil municipal ?

M. KUZNIAK.- Non, il sera présenté au Conseil d'administration du CCAS.

M. LE MAIRE.- Effectivement, il ne sera donc présenté qu'au Conseil d'administration du CCAS, mais il sera disponible en ligne.

M. KUZNIAK.- Oui, sur le site.

M. LE MAIRE.- Vous pourrez constater que ce rapport est bon lui aussi, en dehors de quelques ajustements, comme ici un jeu d'écriture.

Pour des raisons de sincérité des comptes, ce jeu d'écriture est effectivement demandé. Et, en la matière, ce que le magistrat demande, le magistrat l'obtient.

Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, Mine de Soleil.

8. Mine de Soleil - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 381 930 € accordé par la Banque Postale) pour le financement du projet de panneaux photovoltaïques en toiture de la halle Marcel Bernard à Liévin

Mme CHIARELLO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons aborder à plusieurs reprises le sujet de la société Mine de Soleil. Je n'aurais pas organisé les délibérations dans cet ordre, mais je m'adapterai.

La société Mine de Soleil, située au 9 rue des Bouleaux à Lesquin, a obtenu un financement de 381 930 € auprès de la Banque Postale pour le projet de panneaux photovoltaïques en toiture de la halle Marcel Bernard à Liévin.

Par conséquent, la société Mine de Soleil sollicite la Ville de Liévin afin qu'elle accorde sa garantie à hauteur de 50 %, soit 190 965 €.

(Arrivée de M. Marc TEILLIEZ à 18 h 30.)

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas précisé pour quoi c'est.

Mme CHIARELLO.- C'est pour cela que je disais que les délibérations ne suivent pas un ordre cohérent. Mais je l'expliquerai après.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas exactement cela : certaines délibérations ont une vocation différente.

Mme CHIARELLO.- Elles sont obligatoirement placées ainsi, mais je reconnaiss que c'est compliqué. Nous en parlerons donc après.

M. LE MAIRE.- Vous allez en parler après ?

Mme CHIARELLO.- Oui.

M. LE MAIRE.- Parlez-en maintenant, nous saurons au moins pourquoi nous votons cette délibération.

VII. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

25. Liévin - Solarisation de la halle Marcel Bernard - Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la SAS Mine de Soleil

Mme CHIARELLO.- Souhaitant s'impliquer dans une politique active de transition énergétique par le développement des énergies renouvelables, la Ville de Liévin a lancé en mai 2024 un appel à manifestation d'intérêt en vue de la mise en place d'installations photovoltaïques sur des propriétés communales.

C'est dans ce cadre que la société Mine de Soleil a été retenue, après audition du 26 novembre 2024, pour la solarisation de la toiture de la halle de tennis Marcel Bernard, située rue Montaigne et propriété de la Ville de Liévin.

Afin de permettre à Mine de Soleil de poursuivre son projet, il y a lieu de recourir à un contrat d'occupation temporaire sous la forme d'un bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée de trente ans et moyennant une redevance s'élevant à 1 % du chiffre d'affaires de la société au droit de la centrale photovoltaïque de la halle Marcel Bernard.

Il s'agit d'une toiture de 4 000 m², dont 2 000 m² seront équipés de panneaux photovoltaïques. Un petit terrain de 20 m² sera également prévu pour accueillir les onduleurs et les installations techniques.

M. LE MAIRE.- Vous pourriez préciser que cela constitue la plus grande centrale photovoltaïque de Liévin et, je pense, de tous les alentours.

Mme CHIARELLO.- Oui, il me semble.

M. LE MAIRE.- C'est l'équivalent de la consommation annuelle de 225 habitants, ce qui n'est pas négligeable.

L'objectif, Madame CHIARELLO, est d'essayer de le généraliser à nos bâtiments, mais ce n'est pas toujours évident de trouver.

Mme CHIARELLO.- Je vais donc continuer pour mieux vous expliquer...

M. LE MAIRE.- Poursuivez, Madame CHIARELLO.

Mme CHIARELLO.- ...Car il y a tout de même une prise de participation au capital de la SAS Mine de Soleil.

VIII. ÉNERGIE

27. Prise de participation au capital de la SAS Mine de Soleil

Mme CHIARELLO.- Suite à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) lancé par la Ville, l'offre de la Société par actions simplifiée (SAS) Mine de Soleil a été retenue.

Dans ce cadre, il est proposé que la Ville entre au capital de Mine de Soleil à hauteur de 4 500 €, soit 90 actions d'une valeur unitaire de 50 €.

Notre objectif, à terme, est d'ouvrir ce capital aux citoyens, afin que celles et ceux qui le souhaitent puissent acquérir une ou plusieurs actions. Pour l'instant, les principaux actionnaires sont la Ville de Lens, à laquelle nous nous joignons, ainsi que d'autres actionnaires.

M. LE MAIRE.- Également la Ville de Loos-en-Gohelle.

Mme CHIARELLO.- Bien sûr, puisque c'est elle qui, quasiment, a porté cette démarche.

M. LE MAIRE.- Loos-en-Gohelle a largement développé cette ouverture du capital aux citoyens.

Mme CHIARELLO.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Et je sais que cela a plutôt bien fonctionné. Si nous pouvions faire la même démarche à Liévin, ce serait une très bonne chose.

Mme CHIARELLO.- C'est bien notre objectif.

Dans un premier temps, la totalité de la production d'énergie sera injectée dans le réseau d'Enedis - même si, en général, l'électricité est rachetée à un tarif inférieur à celui que nous payons. Nous n'avons pas beaucoup le choix, pour le moment, mais à terme, nous souhaitons créer des boucles locales d'énergie, afin de réinjecter l'électricité produite dans les salles de sport ou encore dans des bâtiments municipaux.

M. BECQUET.- Connaît-on la rentabilité de l'action Mine de Soleil ? Étant donné que ce sera ouvert aux citoyens, il serait intéressant de connaître la performance du produit.

Mme CHIARELLO.- La redevance versée à la Ville par Mine de Soleil, au titre de l'occupation des lieux, sera fixée à 1 % du chiffre d'affaires. Autrement dit, pour le moment, le rendement ne va sans doute pas intéresser la Pharmacie De La Plaine, à mon avis !

(Rires dans la salle)

Mais si nous nous y mettons tous, je pense que cela pourrait tout de même le faire.

M. LE MAIRE.- Monsieur BECQUET ne vend pas encore d'actions de la Pharmacie De La Plaine ! *(Sourires)*

Non, plus sérieusement, nous sommes ici davantage dans le geste écocitoyen, dans la participation du citoyen au développement des énergies renouvelables, en l'occurrence le photovoltaïque. Et cela mérite d'être encouragé.

Je le rappelle souvent : les grands changements commencent toujours par de petits gestes, et c'est leur multiplication qui finit par produire de véritables effets.

Je me souviens, lorsque nous avons décidé, avec le comité syndical du SMT - à l'époque, cela s'appelait le SMT Artois-Gohelle et non Artois Mobilités -, d'innover avec les bus à hydrogène, nous étions les premiers à le faire. Cela a d'ailleurs été souligné, récemment, au cours d'un colloque. À l'époque, ces bus n'existaient pas encore. Aujourd'hui, que voit-on ? Des bus à hydrogène circulent un peu partout.

Il faut donc savoir s'engager et anticiper. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de la Ville de Loos-en-Gohelle, qui a été pionnière dans ce dispositif. Nous rejoignons aujourd'hui cette ville, comme l'a fait Lens.

Il nous faut maintenant encourager la participation citoyenne. J'espère que les Liévinoises et Liévinois qui le peuvent le feront. Certes, la rentabilité ne sera pas très élevée dans l'immédiat, mais qui sait ? Peut-être qu'elle le deviendra dans quelques années, Monsieur BECQUET.

Et surtout, nous aurons accompli notre devoir pour la préservation de notre planète. Si modeste soit notre geste, ce sont les gestes modestes, additionnés les uns aux autres, qui finissent par créer une véritable politique environnementale.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais simplement ajouter un mot pour compléter ce qui a été dit et préciser ce que ce projet pourrait apporter concrètement aux habitants.

Comme l'a très bien souligné Monsieur le Maire, il s'agit d'un geste fort en faveur de nouveaux modes de consommation énergétique.

Nous savons que les prix de l'énergie dépendent fortement des politiques internationales. Mais à terme, si toute la ville pouvait être connectée à ce type de production locale, au prix de rachat pour chacun des administrés, cela permettrait d'utiliser davantage d'énergies vertes et de réduire les factures énergétiques de nos populations.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. D'ailleurs, plusieurs bâtiments municipaux sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques, et nous allons prochainement en installer également sur l'église Saint-Martin. Bref, la démarche continue de se développer.

Et je n'oublie pas, et surtout aussi, les citoyens eux-mêmes, grâce à l'aide communale instaurée, d'ailleurs, par mon prédécesseur - si ma mémoire est bonne.

On voit aujourd'hui fleurir sur les toitures de nombreuses maisons ces installations solaires.

C'est une évolution encourageante.

M. BECQUET.- Je l'envisage peut-être pour ma pharmacie, d'où mon interrogation posée un peu plus tôt.

M. LE MAIRE.- La toiture du magasin ALDI, juste en face de votre pharmacie, Monsieur BECQUET, est entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques. On ne les voit pas depuis la rue, mais la structure en est remplie.

Mme CHIARELLO.- Si je peux me permettre, il existe un excellent outil appelé le Cadran solaire. En vous y connectant - c'était auparavant géré par le Pôle métropolitain, je ne sais plus exactement où il est hébergé aujourd'hui -, vous pouvez visualiser votre maison, même les voitures garées devant, et connaître le potentiel solaire de votre toiture : très favorable, moyen, ou faible, selon son orientation et sa disposition.

C'est très utile avant de contacter un professionnel, car cela permet déjà d'avoir une idée précise de la faisabilité.

Et je voulais ajouter que la Ville de Liévin, en comptant à la fois les installations réalisées par les particuliers et celles sur les bâtiments publics, fait partie des communes les mieux équipées en panneaux solaires de la CALL.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. On ne le dit pas assez, mais on agit concrètement. Et je le répète souvent : il vaut mieux travailler efficacement que parler pour ne rien dire. Certains sont experts en la matière ; nous, nous préférons travailler sérieusement. C'est une politique. Après, chacun a son avis. C'est, selon moi, préférable. Au final, c'est le citoyen qui s'y retrouve. Les fausses promesses, elles, finissent toujours par s'envoler... et n'engagent que ceux qui les prononcent.

Mes chers collègues, êtes-vous satisfaits de cette centrale photovoltaïque de la halle Marcel-Bernard ? Oui ? Monsieur FRUCHART aussi ?

M. FRUCHART.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous étiez un peu dubitatif au départ, mais vous vous êtes rallié au projet.

M. FRUCHART.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques sur ces trois délibérations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération 8.

(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération 25.

(La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération 27.

(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous abordons la délibération suivante qui engage Mme VANCAILLE.

VI. MARCHÉS PUBLICS

9. Impression et façonnage de supports de communication

Mme VANCAILLE.- Il s'agit de reconduire pour quatre ans le marché d'impression et de façonnage de tous nos supports de communication à compter du 1^{er} janvier 2026.

Nos supports de communication comprennent d'abord *Le Liévinois*, que vous connaissez bien, puis l'ensemble des supports thématiques que nous éditons régulièrement, avec l'aide des services et de leurs responsables.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il des remarques ou observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération 9.

(La délibération 9 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

La parole est à M. DEPREZ.

10. Marché public de désherbage de la voirie y compris les espaces associés

M. DEPREZ.- Monsieur le Maire, chers collègues, la présente délibération a pour objet le renouvellement des prestations de désherbage de la voirie, y compris les espaces associés et des cimetières, afin de participer à garantir la propreté de la ville en autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour trouver des opérateurs économiques.

Le coût prévisionnel est de 300 000 € HT, avec un *maximum* de 400 000 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

(La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

S'agissant, cette fois, d'un groupement de commandes, Monsieur DEPREZ.

11. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance préventive contre la foudre

M. DEPREZ.- Le groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS souhaite, afin de rationaliser cette gestion des installations, regrouper et éventuellement compléter les maintenances préventives et curatives des protections contre la foudre.

Je précise que le coordonnateur du groupement de commandes sera la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Avons-nous partout des installations de ce type ?

M. DEPREZ.- Oui, nous en avons un bon nombre. La dernière est installée sur l'église.

M. LE MAIRE.- Oui, nécessairement. Y en avait-il une avant ?

M. DEPREZ.- Oui, mais elle était devenue obsolète. Les normes ont évolué depuis, et celles qui s'appliquent aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles en vigueur à l'époque.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur FRUCHART.

VII. AMÉNAGEMENT - URBANISME – FONCIER (suite)

12. Liévin - Démolition partielle et reconstruction de la salle de l'Espérance - Augmentation de l'enveloppe prévisionnelle dédiée aux travaux

M. FRUCHART.- Lors de la phase de conception du projet de démolition partielle et reconstruction de la salle de l'Espérance, sont apparus certains surcoûts importants, initialement sous-estimés par le maître d'œuvre, portant notamment sur la réalisation des fondations.

(Projection de visuels)

S'ajoute à cela une flambée des prix sans précédent, depuis la décision de valider le programme, liée au contexte politico-économique mondial.

Il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'étudier des pistes d'économie, sans pour autant dénaturer ni modifier le projet, mais Monsieur le Maire indique que, malgré cela, il s'avère néanmoins nécessaire d'augmenter l'enveloppe dédiée aux travaux afin de permettre la signature des différents marchés à venir.

Ainsi, pour tenir compte des évolutions du projet, et permettre la mise en œuvre des adaptations et compléments rendus nécessaires, il est proposé d'augmenter l'enveloppe travaux de 625 000 € HT par rapport à l'enveloppe initiale pour la porter à 2 725 000 € HT.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRUCHART.

Comme vous pouvez le remarquer sur les visuels, le projet ne concerne pas seulement la salle, mais également l'aménagement de tous les abords.

Et ce ne sera pas un luxe, car les parkings sont aujourd'hui assez dégradés - pour ne pas dire davantage.

Une fois les travaux achevés, la salle sera totalement transformée : ce sera un nouvel équipement qui sera effectivement réalisé.

Je pense que le résultat sera très réussi.

Cette salle, qui a longtemps accueilli les grandes fêtes de Calonne, retrouvera, j'en suis sûr, une belle dynamique et de nombreuses réservations, alors qu'elle était peu utilisée ces derniers temps.

Mme GERMA.- Elle est magnifique.

M. LE MAIRE.- Oui, elle est très belle. Les couleurs sont douces et apaisantes.

Y a-t-il des observations ?

Qui est de Calonne, ici ? Madame Reine LEROY ?

Mme LEROY.- Quarante-deux ans dans le quartier, et j'ai hâte de voir les murs s'élever !

M. LE MAIRE.- Je pense que dans le quartier de Calonne, la rénovation de l'école La Fontaine-Macé a déjà constitué un véritable marqueur.

Avec la réalisation de la salle de l'Espérance, nous aurons un second marqueur significatif.

Il restera encore un projet important, et je ne l'oublie pas : le stade Duflot.

Ce club de football est le dernier, bien que l'état général ne soit pas dégradé, où les vestiaires et la tribune n'ont jamais été rénovés.

Le prochain investissement qui sera ainsi consenti dans ce quartier, en matière d'équipements publics, concerne donc ce stade.

C'est un très beau club avec une histoire remarquable. Il évolue actuellement au plus haut niveau à Liévin, mais ce n'est pas là l'essentiel : il accueille de nombreux enfants du quartier.

J'ai d'ailleurs une pensée pour son président, Rudy MICZYNCKI, qui traverse quelques difficultés en ce moment. C'est un garçon remarquable dans son métier et un président exemplaire pour son club : il a d'abord sauvé le club, puis lui a redonné vie.

J'ai une pensée pour lui et j'espère bientôt le retrouver.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous en remercie.

Madame DELARUYELLE, un autre dossier, qui concerne le chevalement.

13. Liévin - Mise en lumière du chevalement 1bis - Signature d'une convention avec la société UltraEdge autorisant l'installation d'un dispositif réfléchissant

Mme DELARUYELLE.- Dans le cadre de la mise en lumière du chevalement 1bis, plusieurs scenarii sont prévus afin de mettre en valeur l'ouvrage : mise en valeur du patrimoine (sobre et statique), mise en lumière dynamique (éclairage mettant en scène le chevalement en fonctionnement) et pétilllement.

Concernant la mise en lumière dynamique et afin de matérialiser les câbles qui servaient à monter ou descendre les cages dans le puits, les lasers sont installés sur l'ouvrage.

Ce jeu de faisceaux lumineux se reflétera dans des miroirs, dont deux seront posés sur la toiture du bâtiment appartenant à UltraEdge.

Il convient donc de conclure, avec ce propriétaire, une convention à titre gratuit autorisant la Commune à installer le dispositif réfléchissant.

M. LE MAIRE.- Ne soyez pas étonnés de voir, en ce moment, quelques spots allumés sur le chevalement : nous sommes en train de procéder aux essais techniques de la prochaine illumination de ce chevalement. Mais je le répète, il ne s'agit pas d'une illumination classique. Ce sera une illumination dynamique, ce qui signifie que le chevalement reprendra un peu vie le soir.

Je pense que le 4 décembre - puisque cela se fera ce jour-là, date symbolique de la Sainte-Barbe -, nous aurons l'occasion de découvrir ce spectacle. Et mon petit doigt me dit que c'est quelque chose qui fera beaucoup parler.

Nous serons les premiers à réaliser une illumination de cette nature sur un bâtiment aussi emblématique de notre histoire. Or, la plus belle histoire de cette ville est liée à l'exploitation du charbon et à la vie des mineurs. Je trouve que c'est un très bel hommage qui leur est rendu. Cet hommage est non seulement tourné vers les valeurs du passé, mais également vers l'avenir.

Je trouve que c'est bien de voir les choses ainsi : notre passé, c'est aussi notre avenir. Et je suis convaincu que ce chevalement fera parler, qu'il attirera de nombreuses personnes qui viendront l'admirer le soir, car ce sera remarquable.

Rendez-vous donc le 4 décembre ! Je suis persuadé que beaucoup d'entre vous seront charmés, enthousiastes, et qu'il y aura, bien évidemment, quelques personnes chagrin qui trouveront cela sans doute « pas très bien ». Il en faut bien, sinon ce ne serait plus la démocratie, et ce serait un peu lassant. C'est donc une bonne chose d'avoir, de temps en temps, quelques personnes chagrin.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie. Au moins, ici, il y aura l'unanimité. C'est important, nous sommes au moins ceux qui décident, c'est-à-dire que nous décidons bien.

Nous abordons la délibération relative à la démolition et la reconstruction du groupe Jean Jaurès, rapportée par Mme CLÉMENT.

Mme CLÉMENT.- Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, je pense que le 4 décembre, nous aurons tous une grande pensée pour Edmond GOGUILLO, parce que ce projet lui tenait particulièrement à cœur.

M. LE MAIRE.- Tu as raison, d'autant plus que c'est Edmond qui a eu l'idée, qui nous a dit : « Il faudrait voir la molette retourner. »

Mme CLÉMENT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- C'est effectivement à partir de là que le projet est né. Et c'est grâce à la magie de la lumière, ainsi qu'au travail des ingénieurs, que tout cela a pu être rendu possible.

Tu as raison de le rappeler.

Et, Monsieur Jean-Philippe DEPREZ, Monsieur BOURDON, il faudra me le rappeler ce jour-là, car c'est vrai que sans lui, nous n'aurions sans doute pas eu l'idée.

Nous vous écoutons, Madame CLÉMENT.

14. Liévin - Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès - Avenant n° 2 au Marché 2024A010 - Location et installation Modulaires scolaires provisoires (suite au marché 2024A003 déclaré sans suite)

Mme CLÉMENT.- Il s'agit d'un avenant concernant le groupe scolaire Jean Jaurès.

Comme chacun le sait, l'éducation est l'une des priorités de la Ville de Liévin.

Je rappelle que le coût pour cette école s'élève à 11 M€.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 concernant la création d'un nouveau prix de bordereau de prix unitaire dans le cadre du marché concernant la fermeture et la pose des modulaires.

Ce nouveau prix concerne le traitement des terres laissées sur site en décharge dans une installation de Stockage de Déchets Inertes (SDI), l'approfondissement des fondations suite à la découverte de terrain remanié, les fouilles complémentaires pour atteindre le bon sol d'assise des massifs et la mise en place du Gros-béton pour le ratrapage du bon sol.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CLÉMENT.

Cela commence à bien s'élever. Je vous rassure tout de suite : le bâtiment situé à proximité - pas au premier rang, mais juste derrière - n'a pas la bonne couleur. L'enduit posé n'est pas conforme, ils se sont trompés de teinte. L'erreur sera donc corrigée, et nous devrions retrouver une couleur plus terre battue, un rouge terre battue qui rendra très bien.

Nous avons fait la visite de chantier ; nous sommes allés voir le bâtiment de l'hospitalisation à domicile, sur le pôle d'excellence sportif, et il sera de cette couleur-là. Le bâtiment est remarquable : il est incurvé, plein de vie, l'architecture est très réussie. Il est vraiment très beau, et la couleur de l'enduit a été bien choisie. Nous serons donc à peu près sur cette même teinte, et ce sera très réussi là aussi.

Cette école sera vraiment très belle.

Madame CLÉMENT, êtes-vous sûre que les travaux seront terminés pour septembre ?

Mme CLÉMENT.- Tout à fait, Monsieur le Maire. En principe, peut-être même pour le mois de mai, mais il restera à installer le mobilier, et je pense qu'il vaut mieux viser une rentrée scolaire. Il faut donc envisager le mois de septembre.

M. LE MAIRE.- Oui, et cela laissera aussi le temps aux enseignants de s'installer tranquillement. Car, je m'en souviens, le dernier déménagement n'avait pas été de tout repos : ils avaient dû faire cela juste avant la reprise de l'école.

Mme CLÉMENT.- Oui, puis je trouve que c'est plus symbolique, une rentrée en septembre dans une nouvelle école.

M. LE MAIRE.- Ce sera une très belle école.

Y a-t-il des observations ? (Aucune)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI nous présente la prochaine délibération.

Nous aurons vraiment fait tous les grands projets : l'école, l'église, le chevalement, la salle de l'Espérance, et maintenant, Nauticaa.

15. Abrogation de la délibération n°~~DEL151024_8~~ du 15 octobre 2024 et approbation d'une nouvelle convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Centre aquatique Nauticaa - BY 13

M. JACKOWSKI.- Chers collègues, il s'agit d'une délibération technique.

Qui dit « nouveau centre nautique » dit « nouvelle convention de servitudes avec Enedis », qui est notre fournisseur d'électricité.

Elle porte sur les parcelles BY 13 et BY 20.

Aussi, nous vous proposons d'approuver cette nouvelle convention, avec notamment le passage de deux canalisations souterraines dans la parcelle BY 13, sur une longueur totale d'environ 42 mètres et sur 3 mètres de large.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Là aussi, les travaux se déroulent-ils bien ?

M. JACKOWSKI.- Oui, ouverture technique de la piscine prévue au mois d'avril, et ouverture au public au mois de mai.

M. LE MAIRE.- On m'a parlé du « 2 mai ».

M. JACKOWSKI.- C'est cela.

M. LE MAIRE.- Est-ce sûr ?

M. JACKOWSKI.- Normalement.

M. LE MAIRE.- On m'avait d'abord parlé de janvier, puis de mars, et maintenant, c'est le 2 mai.

J'espère que le 2 mai, nous pourrons enfin profiter de ce centre aquatique.

Monsieur DEPREZ, est-on confiant ?

M. DEPREZ.- Cela semble bien avancer !

M. LE MAIRE.- Nous commençons d'ailleurs à voir ce que cela va donner et c'est assez impressionnant.

M. DEPREZ.- Beaucoup de personnes en parlent de façon très positive.

M. LE MAIRE.- Je ne devrais pas le dire, mais comme il n'y a plus de piscine à Liévin et que j'aime bien nager, je me rends chaque semaine à la piscine de Lens.

Elle est d'ailleurs formidable pour nager, parce qu'un bassin de 50 mètres, c'est super !

C'est vrai que, même là, beaucoup de gens m'en parlent. Alors, pas forcément les sportifs - hormis les clubs de Liévin, bien sûr, car eux sont « expatriés » à Lens et tiennent beaucoup à leur commune. Je pense notamment au club de triathlon et au club des Dauphins. Mais ce sont surtout les familles qui me demandent : « Quand est-ce que cela ouvrira à Liévin ? » Parce qu'elles ont déjà vu le projet, elles en connaissent l'esquisse, et la presse en parle aussi régulièrement.

C'est vrai que j'entends souvent la question... parfois même on me la pose - y compris quand on me reconnaît en maillot de bain !

Madame SADOUNE.

(Départ de Mme Martine GERMA à 18 h 59)

Mme SADOUNE.- Je le confirme, Monsieur le Maire, on m'en parle aussi même au-delà des frontières liévinaises.

M. LE MAIRE.- Mais c'est normal, vous êtes conseillère régionale, donc vous vous déplacez.

Mme SADOUNE.- Vraiment, dans des villes où il y a aussi des piscines, mais pas encore le centre qui est en train de voir le jour ici.

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, l'exploitant, Vert Marine, nous l'a dit : ce sera un centre aquatique qui n'a pas son pareil ailleurs. En tout cas, dans sa conception et sa vocation, il n'a pas d'équivalent. Même pour eux,

cela représente un intérêt particulier, car ils vont exploiter quelque chose qui n'a pas encore été véritablement proposé sous cette forme.

Je pense que ce sera très beau.

Je rappelle : 4 € pour les Liévinois. Pour celles et ceux qui en doutent encore, ce sera bien 4 € pour les Liévinois, ce qui n'est effectivement pas grand-chose par rapport aux autres structures.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

La prochaine délibération est présentée par M. TEILLIEZ.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si nous vous avons choisi, Monsieur TEILLIEZ.

M. TEILLIEZ.- J'avais bien compris.

M. LE MAIRE.- Vous avez travaillé à Angres et nous le savons tous.

M. TEILLIEZ.- Oui, durant quarante et une années.

Retour aux sources !

16. Angres - Rue Maurice Garin - Installation d'un quai de bus - Autorisation de signature de la convention quadripartite entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Artois Mobilités, la Ville d'Angres et la Ville de Liévin

M. TEILLIEZ.- Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'occupation temporaire de parcelles.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

(La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PRUVOST.

17. Liévin - 30 rue Jules Bédart - Acquisition par la Commune d'un immeuble auprès de la succession Delattre, gérée par le service du Domaine

Mme PRUVOST.- Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir, moyennant l'évaluation domaniale, la propriété bâtie et non bâtie sise 30 rue Jules Bédart, dans un secteur d'habitat dégradé du centre-ville qui a fait l'objet, dans le cadre du dispositif « Action cœur de Ville », d'une étude pré-opérationnelle et d'une action foncière au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) 2015-2019 actualisé.

Aujourd'hui, cet îlot est maîtrisé soit par la puissance publique, soit par l'opérateur du service public de la santé Filieris, soit par un bailleur social.

Demeurent néanmoins deux propriétés privées, dont le 30 rue Jules Bédart, qui font l'objet d'une veille financière par la Commune. C'était donc dans le cadre de la succession Delattre.

M. LE MAIRE.- Ce secteur sera amené à muter, même si... Comment s'appelle précisément le plan ?

M. BOURDON.- Pour l'instant, c'est un porter à connaissance de l'aléa inondation, mais après, ce sera un PPRI.

M. LE MAIRE.- Il y a donc un aléa inondation. L'année dernière, il y a eu tellement d'inondations dans le Pas-de-Calais et en France que désormais, on pense qu'il y aura des inondations partout.

Et là, je ne sais pas pourquoi, cette zone à Liévin est marquée... bleu, c'est cela ? Bleu ou rouge ?

M. BOURDON.- Oui, foncé.

M. LE MAIRE.- Pourtant, l'eau, c'est bleu, mais ils ont mis rouge ! Bref... Ici, il y a des anciens Liévinois : je n'ai jamais vu une seule flaqué d'eau dans le secteur. Je ne sais donc pas d'où ils sortent cela.

En tout cas, c'est embêtant, car pour l'instant ce porter à connaissance ne permet pas de lancer les opérations immobilières que nous serions en droit d'attendre. Il faudra donc faire sauter les verrous les uns après les autres, mais cela prend du temps.

J'espère que les promoteurs immobiliers qui ont identifié le secteur continuent d'accorder leur confiance et restent patients. Parfois, ils peuvent décider de partir ailleurs. C'est assez embêtant... Pourvu qu'on y arrive.

La Souchez est canalisée, donc... Il a été demandé que les modèles scientifiques soient revus et corrigés. Mais l'administration prend toujours un peu de temps. Monsieur BECQUET en sait quelque chose.

M. BECQUET.- Oui !

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

La délibération suivante est justement présentée par M. BECQUET.

18. Liévin - Rue Raoul Briquet - Garage érigé sur la parcelle BX 828 - Régularisation d'un acte rectificatif

M. BECQUET.- Par le biais d'une convention publique d'aménagement en date du 17 juillet 1984, Territoires 62 s'est vu confier l'aménagement de la ZAC Gambetta.

À l'expiration de la convention et par acte notarié du 1^{er} octobre 2015, l'aménageur a rétrocédé à la Commune de Liévin les biens de retour et de reprise de la ZAC Gambetta.

Le garage n° 7, situé rue Raoul Briquet et érigé sur la parcelle BX 828, a été oublié dans l'acte de rétrocession et la Commune doit l'acquérir pour régulariser la situation et maîtriser l'ensemble des garages.

M. LE MAIRE.- S'agit-il bien de la batterie de garages ?

M. BECQUET.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- C'est bien ! Je ne pensais pas que cela serait allé aussi vite.

Au départ, M. BOURDON était contre cette acquisition ; il ne voulait pas. J'ai dit : « Si, si, nous allons acquérir cela. » Ce n'est quand même pas très beau, cette batterie de garages, elle n'est pas des plus agréables.

Et, soit dit en passant, M. BOURDON ferait mieux d'avoir lui-même un garage, puisqu'il s'est retrouvé sans véhicule ce matin, ce qui l'a empêché de rejoindre son poste de travail.

S'il avait fait le choix d'habiter une ville sûre comme Liévin, cela ne lui serait pas arrivé. Et dieu sait que je lui demande régulièrement de venir s'installer à Liévin...

Il aurait été là ce matin, s'il habitait cette ville si sûre.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

En l'absence de M. DARRAS, Mme CLÉMENT rapporte la prochaine délibération.

19. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Acquisition et cession de terrains

Mme CLÉMENT.- Tous les locataires des résidences Vent de Bize et Jean-Lebas ont enfin été relogés.

Un grand merci à Sandrine CHEVALIER, du service Habitat, ainsi qu'au service de Julien BOURDON, car je peux vous assurer que cela n'a pas été simple.

M. LE MAIRE.- Effectivement, cela a été long.

Mme CLÉMENT.- Cela a été compliqué, car ce sont des loyers très modérés et donc il a fallu trouver le produit.

Un grand merci à eux pour leur travail.

(*Projection de visuels*)

M. LE MAIRE.- Vous avez d'ailleurs ici quelques esquisses projetées des premières étapes de la reconquête de ce secteur, et en particulier des aménagements publics qui vont y être réalisés.

Cela a été très long. Je crois qu'il en reste encore un à régler.

Mme CLÉMENT.- Non, ça y est, tout est réglé.

M. LE MAIRE.- Pourtant, c'était un cas difficile.

Il reste donc simplement à finaliser les appartements thérapeutiques de l'AHNAC.

Mme CLÉMENT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Mais c'est en cours de règlement.

Concernant la résidence Jean-Lebas, nous avons déjà engagé la phase de désamiantage. Les travaux ont démarré et la démolition des trois bâtiments est prévue de se terminer pour fin juin 2026.

Quant à la résidence Vent de Bise, la phase de désamiantage démarra en début d'année prochaine.

Mme CLÉMENT.- Tout à fait, et le premier bâtiment de la résidence Jean-Lebas sera tombé courant du premier trimestre.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Ce sont trois bâtiments successifs, mais c'est compliqué car il faut désamianter, démolir, désamianter, et ainsi de suite.

Je pense que ce sera la même situation pour la résidence Vent de Bise. Jusqu'à quand est prévue la démolition du Vent de Bise ?

M. BOURDON.- Fin de l'année 2026.

M. LE MAIRE.- Soit environ un an de travaux de démolition.

Cela a été long, car les locataires vivaient dans des logements à loyers très modestes, surtout à la résidence Jean-Lebas.

Et vous savez que, dans le cadre d'une opération ANRU, il faut leur retrouver un loyer équivalent - ou il peut y avoir une petite marge, mais elle reste faible.

Cela a donc été compliqué.

Le relogement a duré plus de trois ans, mais nous y sommes arrivés.

Nous allons donc pouvoir nous pencher sur la reconquête de ce secteur.

Pas de soucis ? Nous sommes d'accord ?

Mme CLÉMENT.- Vous ne souhaitez pas que je lise la synthèse de la délibération ?

M. LE MAIRE.- Si tout a été dit...

Mme CLÉMENT.- Il est vrai que tout a été dit.

M. LE MAIRE.- Je vous invite donc à procéder au vote.

(La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT, vous poursuivez.

20. Liévin - Rue Pasteur - Cession par la Ville d'un ensemble immobilier non bâti au profit de la SAS Promotion Pichet

Mme CLÉMENT.- Par acte en date du 25 mars 2025 conclu à l'euro symbolique, la Ville est redevenue propriétaire de terrains qu'elle avait cédés à Pas-de-Calais Habitat en 2019, en l'absence de réalisation du projet immobilier prévu.

Le Groupe Pichet, qui réalise également la nouvelle résidence étudiante sur Vivalley - très belle résidence, d'ailleurs -, a manifesté son intérêt pour acquérir une partie de cette emprise afin d'y réaliser un programme immobilier comprenant cinq logements individuels en accession donnant sur la rue Pasteur et 60 logements collectifs répartis en trois plots (20 logements en locatif intermédiaire - LLI et 40 en accession). Sa proposition financière s'élève à 650 000 € HT, TVA en supplément et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

(Projection de visuels)

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à la fin de l'aménagement de la rue Pasteur.

Mme CLÉMENT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Pas-de-Calais Habitat a aujourd'hui une politique qui privilégie la réhabilitation de son parc existant. Ils construisent peu, mais je leur donne raison : il y a tellement à faire dans le parc actuel qu'il est pertinent de se consacrer à sa remise aux normes et à sa mise en valeur plutôt que de poursuivre des constructions nouvelles. Ils ont donc fait ce choix à bon escient.

Avoir récupéré ces terrains, c'est aussi le résultat de ce que nous avons espéré pendant longtemps. C'est ce pour quoi nous nous sommes battus et que nous avons arraché deux jours avant la fin du gouvernement BAYROU : la ministre du Logement était alors Mme Valérie LÉTARD, qui a des attaches particulières avec ce territoire du Nord puisqu'elle en est originaire. Elle a défendu et obtenu, *in extremis* à Bercy, le classement de la Ville de Liévin en catégorie B1. Si nous pouvons mener ce type de programme,

c'est justement grâce à ce classement B1. Je ne suis pas sûr que j'aurais pu vous présenter cette délibération sans ce classement. Nous étions en attente de cette obtention, et vous voyez que le projet s'annonce plutôt sympathique. Cela diversifie aussi l'offre de logements, ce qui est très positif.

Mme CHIARELLO.- Y aura-t-il une plantation d'arbres ?

M. LE MAIRE.- Aucune plantation d'arbres, Madame CHIARELLO. Aucune - que du béton, que de l'enrobé. J'ai confié cela à M. Jean-Philippe DEPREZ : il adore tartiner de l'enrobé !

(En souriant) Mais bien sûr, Madame CHIARELLO - sinon je passerais sous vos fourches caudines et je passerais un mauvais quart d'heure. Je fais donc toujours attention ; je pense à vous.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Vous poursuivez, Madame CLÉMENT.

21. Liévin - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat - EHPAD Denise Delaby - Désaffectation et déclassement d'une partie d'un chemin piétonnier et voie de desserte

Mme CLÉMENT.- Il s'agit de constater la désaffectation d'une partie de la parcelle BX 760 d'une superficie de 499 m² sous réserve d'arpentage, en nature de piétonnier et de voie de desserte, afin de procéder à son déclassement.

En effet, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD Denise Delaby, cette emprise sera impactée et a été rendue inaccessible pour la pose des clôtures.

(Projection de visuels)

M. LE MAIRE.- On n'en parle pas souvent, mais la réhabilitation de l'EHPAD Denise Delaby représente un coût non négligeable. Il me semble que cela avoisine les 12 M€.

M. BOURDON.- 14 M€.

M. LE MAIRE.- 14 M€, ce qui reste tout de même un montant significatif.

Comme on peut le voir sur le plan, il y aura une petite extension, puis une réhabilitation complète de toutes les chambres et des parties communes. Les travaux seront longs, car ils devront se dérouler chambre par chambre, les résidents étant sur place.

Ces 14 M€ représentent principalement la modernisation des chambres, certaines étant anciennes et certaines doubles, ce qui n'est plus courant aujourd'hui. C'est également un très bel investissement consenti par l'AHNAC, à l'instar de celui prévu pour la reconstruction de l'hôpital de Liévin, sur les Hameaux de Calonne. Nous avons d'ailleurs eu une réunion récente avec le président de l'AHNAC.

La partie médico-sociale est déjà financée, et la partie sanitaire et médicale le sera par la suite. Ce sera là aussi un très beau projet.

Pour rassurer celles et ceux qui s'en inquiéteraient, je précise que j'ai demandé à l'AHNAC que le coût de démolition et de remise en état de l'hôpital actuel, donc de la colline de Riaumont, soit intégré. Ce n'est pas à la Collectivité de prendre cela en charge, et l'AHNAC, ainsi que l'ARS, sont bien évidemment d'accord. Il est logique de ne pas quitter un lieu et de le laisser à la charge de la Collectivité.

Ainsi, le site pourra être retrouvé vierge, offrant de belles choses à faire pour l'avenir, d'autant plus que le lieu est très sympathique.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

La parole est à Dany TISON.

22. Liévin - CPA Hameaux de Calonne - Déclassement et alinéation de la voie communale dite « Chemin des Procédeurs »

M. TISON.- La SPL de l'Artois souhaite accueillir le Chemin des Procédeurs, qui traverse actuellement la zone d'aménagement « Les Hameaux de Calonne » pour laquelle elle a été mandatée en vertu d'un traité de concession d'aménagement, signé en avril 2024.

Le Chemin des Procédeurs fait partie du domaine public de la Ville et doit donc faire l'objet d'une enquête publique puis d'un déclassement pour pouvoir être vendu à la SPL.

M. LE MAIRE.- Là aussi, j'ai dû céder à la vigilance de Mme CHIARELLO.

Au départ, ce projet s'appelait « La Tranchée de Calonne » - d'ailleurs, la première tranche s'appelle ainsi -, mais il a été renommé « Les Hameaux de Calonne ».

Pourquoi ce changement ? Il faut avouer qu'à l'époque, Territoires 62 nous avait proposé un projet très axé sur le logement, mais disons que cela ne vous aurait pas convenu, Madame CHIARELLO. Nous avons donc abandonné cette approche et j'ai demandé que le projet soit revu.

Aujourd'hui, la stratégie repose sur un concept de hameaux, avec une trame paysagère très soignée. L'objectif est d'y développer des zones résidentielles de grande qualité, afin de proposer un habitat attractif pour celles et ceux qui ont quitté nos villes. Je pense notamment aux professions libérales et aux classes moyennes supérieures, qui préfèrent aujourd'hui s'installer sur les collines de l'Artois faute de trouver un logement de qualité ici, du moins, avec beaucoup de difficultés.

Nous allons tenter ce pari. D'ailleurs, la Collectivité y contribue, en y apportant une participation financière.

Je considère qu'il est essentiel de retrouver un équilibre dans la composition de notre population. Ces professions sont importantes pour nos écoles, pour l'activité économique de la ville, pour assurer une mixité sociale... pour tout !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

C'est encore à vous, Madame CLÉMENT ?

Mme CLÉMENT.- Non.

M. LE MAIRE.- En effet, la parole est à Samia SADOUNE pour la dotation Politique de la Ville.

24. Dotation Politique de la Ville 2025 - Autorisation de signature de la convention attributive de subvention

Mme SADOUNE.- Comme le précise le projet de délibération, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre du projet de reconstruction de l'écoquartier Jean Jaurès, à signer une convention attributive de subvention au titre de la dotation Politique de la Ville avec les services de l'État, pour un montant de 803 133 €, soit 65 % du montant prévisionnel de l'opération, ce qui demeure très exceptionnel et très bien, correspondant à la phase 3 de la salle de sport.

Je rappelle que nous avons déjà obtenu des subventions significatives pour ces projets, à savoir :

- 427 000 € pour l'exercice 2023
- Plus de 1 M€ pour l'exercice 2024.

Plus que du bâti, ce sont de vrais projets de vie qui se dessinent dans la continuité de ce que Monsieur le Maire vous présente depuis tout à l'heure. Ce quartier sera un quartier d'excellence et permettra de développer des politiques écoresponsables allant bien au-delà de la seule Ville de Liévin. Je pense qu'il s'agira d'un site amené à être visité, ce dont nous nous réjouissons.

M. LE MAIRE.- Oui, et je le dis franchement, je tiens à remercier les services de l'État. Pour chacun des gros dossiers déposés par la Ville de Liévin, nous sommes accompagnés par les services de l'État, qui sont toujours présents. Et je peux vous assurer que ce n'est pas forcément simple en ce moment, les dotations étant en baisse.

En tout cas, les représentants de l'État dans ce département et cet arrondissement font leur travail et se battent pour nous.

La qualité de nos projets, me semble-t-il, explique également que nous soyons retenus. Je le souligne, car ces personnes se mobilisent véritablement pour le territoire. J'ai toujours été accompagné par elles, que ce soit par le préfet ou la sous-préfète, et je les remercie pour leur engagement, car ce n'est pas évident dans le contexte actuel.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous avons oublié la délibération 23, Madame CLÉMENT, sur l'ERBM.

Vous n'avez pas été attentive, pourtant, je vous ai dit que c'était à vous. Mais vous avez dit « non ».

Mme CLÉMENT.- Je suis désolée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous remplacez M. DARRAS, vous devez présenter cette délibération.

Mme CLÉMENT.- Tout à fait. Mais je ne le remplace pas par la taille.

(*Rires dans la salle*)

23. Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Autorisation de signature de la Charte d'accès sécurisé à la plateforme « Maisons & Cités »

Mme CLÉMENT.- Cette charte est à l'initiative du bailleur Maisons & Cités dans le cadre du partage des données des locataires des cités identifiées Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Cette charte vise exclusivement à sécuriser l'accès en consultation aux données relatives aux cités minières situées sur le territoire communal et intégrées au dispositif de l'ERBM.

L'accès se fait par l'intermédiaire d'une plateforme gérée et hébergée par Maisons & Cités.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

26. Liévin - Salle de répétition de la Symphonie Ouvrière des Accordéonistes Liévinois, rue Littré - Dénomination

M. LE MAIRE.- Je vous propose que la salle de répétition de la Symphonie Ouvrière des Accordéonistes Liévinois porte désormais le nom de son directeur, Dominique MAGNIEZ, décédé il y a quelque temps, comme chacun le sait.

Nous organiserons, avec sa famille et les membres de la Symphonie, une cérémonie d'hommage à Dominique, si vous en êtes d'accord.

Il y avait auparavant le président, Marcel BOULANGER, figure emblématique aussi de cette formation. Mais Dominique MAGNIEZ en était le directeur musical, et il faut bien dire que la Symphonie, c'était en grande partie sa famille : ses enfants, ses petits-enfants, son épouse, même sa belle-mère... tous jouaient de l'accordéon et participaient activement à cette aventure musicale.

La Symphonie nous a toujours accompagnés, notamment lors de la Journée de la Résistance et des manifestations patriotiques.

Dominique nous a quittés bien trop tôt, victime d'une cruelle maladie.

Il me semble donc tout à fait légitime que cette salle porte désormais son nom.

Je vous soumets cette proposition, mes chers collègues.

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous en remercie pour lui, et pour sa femme et ses enfants.

Nous arrivons à la délibération relative aux énergies renouvelables - aide aux particuliers : la parole est à Mme Annabelle PLANARD.

VIII. ÉNERGIE (suite)

28. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers de M. CODRON et M. CHAVATTE

Mme PLANARD.- Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues.

Il s'agit d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques selon les conditions fixées par les délibérations du 6 avril 2007 et du 30 mars 2012 (1 €/Watt crête, plafonné à 1 500 €).

Ce sont deux demandes d'aide financière au plafond de 1 500 €, soit un montant total de 3 000 €.

M. LE MAIRE.- Nous en présentons à chaque Conseil municipal. Certes, il n'y en pas des dizaines, mais trois ici, trois là... Depuis combien de temps existe déjà cette aide ? Elle a été instaurée par mon prédécesseur, donc elle doit avoir plus de douze ans.

Ce serait intéressant, Madame CHIARELLO, de savoir - tant pour la récupération de l'eau de pluie, même si les demandes sont moins nombreuses dans ce domaine, que pour le photovoltaïque - combien de mètres carrés ont été installés par les particuliers depuis la création de cette aide.

Mme CHIARELLO.- Je vais en parler à Carole DIART.

M. FRUCHART.- Cette aide date de la délibération du 4 janvier 2006.

M. LE MAIRE.- Cela fait donc presque vingt ans ! En vingt ans, cela doit représenter un bon nombre de mètres carrés posés.

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

29. Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers - Dossier de M. LYER

Mme PLANARD.- Cette délibération est similaire à la précédente, mais cette fois-ci, pour l'installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales, selon les conditions fixées par la délibération du 12 décembre 2008 (50 €/m³ de cuve installé, plafonné à 10 m³).

C'est une seule demande d'aide financière pour un montant de 500 €.

M. LE MAIRE.- Ce dispositif rencontre moins de succès.

À mon avis, il faut le faire dès le début d'une construction. Cela me semble plus compliqué pour une maison existante.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Au sujet de l'écomobilité, Thérèse CHIARELLO.

30. Écomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- Il s'agit d'une délibération classique :

- Une aide de 250 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;
- Une aide de 100 € pour l'acquisition d'une trottinette électrique.

Depuis le dernier Conseil municipal, ce sont 60 nouvelles demandes :

- 31 pour les vélos ;
- 29 pour les trottinettes.

La tendance s'est inversée. Auparavant, les demandes étaient plus nombreuses pour les trottinettes électriques.

M. LE MAIRE.- Depuis le début, nous avons reçu 1 104 dossiers : 43 % pour le vélo et 57 % pour la trottinette. Cela s'équilibre petit à petit.

Mme CHIARELLO.- Pour ces demandes-ci, cela représente un montant de 10 650 €.

Il est à noter que depuis la création en 2021, nous avons tout de même fait plaisir à 1 104 personnes, pour un montant total de 181 650 €.

M. LE MAIRE.- Je précise d'ailleurs - puisque les trottinettes font souvent parler - que grâce à nos actions de prévention menées dans les centres culturels et sociaux, notamment sur la bonne conduite à adopter et sur l'importance des équipements de sécurité, mais aussi grâce à la politique de répression menée par la Police municipale, je constate une réelle évolution.

Je pense que vous ferez le même constat que moi, mais n'hésitez pas à me contredire si je me trompe : de plus en plus d'utilisateurs de trottinettes portent désormais un casque, parfois aussi un gilet (un peu moins, certes), et des gants. Cela montre que, petit à petit, nos efforts portent leurs fruits.

Je le dis, même si tout le monde n'est pas forcément d'accord, je considère que la trottinette est une bonne solution de mobilité. Certes, ce n'est pas la seule. Comme je le dis, la mobilité est une multitude de solutions pour qu'elle soit complète, et elle en fait partie. Cependant, il faut en faire bon usage.

Notre rôle, et je pense que nous avons eu raison d'accélérer sur ce sujet, c'est à la fois la prévention et la répression. Et cela commence à produire des résultats.

Il reste encore quelques excès - ce matin encore, je lisais qu'une trottinette circulait à 28 km/h, si je me souviens bien, sur un trottoir -, c'est évidemment trop rapide. Mais, de manière générale, la situation s'améliore. N'est-ce pas, Monsieur FLAMENT, vous qui êtes adjoint à la sécurité ?

M. FLAMENT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

La parole est à Madame VANCAILLE.

IX. CULTURE

31. Frais de participation au Salon Régional du Livre de Liévin 2026 - 22^e édition le samedi 24 janvier 2026

Mme VANCAILLE.- L'objet de cette délibération porte sur le prochain Salon Régional du Livre, qui aura lieu le dernier samedi de janvier, comme chaque année.

Comme chaque année, de nombreux libraires, bouquinistes, auteurs et dessinateurs seront présents.

Une participation de 30 € sera demandée à chaque exposant et libraire, et de nombreuses animations et activités seront proposées aux visiteurs du Salon.

M. LE MAIRE.- C'est un très beau salon, toujours très fréquenté. Il a désormais acquis une belle notoriété.

Mme VANCAILLE.- Oui, et il bénéficie également d'un très bon retour dans la presse.

M. LE MAIRE.- Le journaliste est avec nous, confirmez-vous ce que dit Madame VANCAILLE ? (*Sourires*) Non ? Ce n'est pas lui qui couvre l'événement, alors il préfère ne pas s'avancer !

D'ailleurs, je tiens à signaler que j'avais proposé au journaliste un petit match de padel... mais je n'ai jamais eu de réponse ! (*Sourires*) Je pense qu'il a eu peur. Cela dit, le match a dû être reporté, le directeur de la Communication ayant attrapé le Covid. Ce sera donc dans quinze jours : s'il a un peu de courage et d'entraînement, il a encore le temps de se préparer !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

32. Convention de Coopération Pédagogique entre les Conservatoires et les Écoles de musique des Collectivités de Lens, Liévin, Sallaumines et de Vendin-Le-Vieil

Mme VANCAILLE.- Il s'agit d'une convention de Coopération pédagogique entre les conservatoires et les écoles de musique des Collectivités de Lens, Liévin, Sallaumines et de Vendin-Le-Vieil. Compte tenu de leurs missions respectives et de leur complémentarité, une convention sera signée à travers toutes les composantes de ces écoles, l'intérêt étant qu'un élève puisse passer d'un conservatoire à un autre sans avoir à recommencer l'intégralité de sa formation.

M. LE MAIRE.- C'est très intelligent. Nous commençons à voir l'ébauche d'une vraie coopération et d'une réelle collaboration.

Mme VANCAILLE.- Effectivement, cette action est très positive.

M. LE MAIRE.- Cela nécessite tout de même du temps, car cela fait longtemps que nous en parlons. Mais année après année, cela se met en place et c'est très bien.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

La prochaine délibération est présentée par Roselyne NESPOLA.

X. PERSONNEL

33. Signature des conventions prévoyant la Période de Préparation au Reclassement (PPR)

Mme NESPOLA.- Il s'agit d'autoriser la signature des conventions encadrant la période de préparation au reclassement que peuvent solliciter les fonctionnaires reconnus inaptes.

Cette période, d'une durée maximale d'un an, vise à faciliter leur transition professionnelle vers un nouveau poste compatible avec leur état de santé. Elle peut inclure des formations, observations, ou mises en situation, dans ou hors de la collectivité d'origine.

(Départ de Françoise BENEZIT à 19 h 30)

M. LE MAIRE.- Merci Madame NESPOLA.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

34. Actualisation du tableau des effectifs

Mme NESPOLA.- En vue de répondre aux besoins des services de la Collectivité, il convient de créer ou de modifier les emplois permanents suivants :

- Créer 2 postes au sein du service Bâtiments communaux, calibrés sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet ;
- Créer 1 poste au sein du service Ressources humaines, calibré sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet ;
- Modifier le temps de travail d'un poste permanent d'agent administratif service État-civil de 28/35^e vers un temps complet.

L'ensemble de ces modifications visent à l'intégration d'agents contractuels déjà en poste.

M. LE MAIRE.- Je souhaite d'ailleurs vous faire une annonce. Nous avons récemment tenu un Comité Social Territorial (CST) - deux de ses membres sont présents ici - au cours duquel nous avons évoqué la question de la prise en charge de la complémentaire santé.

Comme vous le savez, la loi impose désormais aux collectivités de participer à hauteur de 15 € par agent et par mois.

Après discussion avec les organisations syndicales, nous avons décidé d'aller au-delà de cette obligation légale en portant l'effort de la Collectivité à 20 € par agent et par mois. Je pense que c'est une bonne chose, et je tiens à saluer l'engagement des représentants syndicaux, qui ont su nous orienter utilement dans cette décision.

Je le dis souvent : nous avons un très bon personnel. Et même si les temps sont difficiles - notamment parce qu'il n'y a pas eu de revalorisation du point d'indice depuis un certain temps, ce que je regrette -, il me semblait important de faire un geste de reconnaissance.

D'autant que, chaque fois qu'une revalorisation est intervenue, c'est la Collectivité qui en a supporté le coût, alors qu'en principe, c'est à l'État de lui apporter les moyens financiers dans l'application des décisions qui sont les siennes.

J'ai estimé que cette obligation pouvait être l'occasion de faire un geste supplémentaire pour remercier nos agents de leur engagement, car ils le méritent largement pour la majorité d'entre eux.

Nous allons donc faire un effort, avec une aide augmentée d'un quart, ce qui n'est pas négligeable.

C'est avant tout une marque de reconnaissance, une façon de leur dire qu'ils font bien leur travail. Il est important, de temps en temps, de le montrer concrètement - et cette mesure en est une.

Ils s'en apercevront d'ailleurs très vite, puisque cela prendra effet à partir du 1^{er} janvier, si je ne me trompe pas.

Monsieur TEILLIEZ, êtes-vous d'accord ?

M. TEILLIEZ.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Vous auriez apprécié cela à l'époque, mais vous êtes désormais à la retraite ! (*Sourires*)

Et il faut bien le dire : la mutuelle, aujourd'hui, coûte une fortune. Plus on avance en âge, plus le tarif croît ! Avant, ce n'était pas grand-chose, mais désormais, les prix s'envolent, parfois sans que la prise en charge soit à la hauteur de ce que l'on espérait.

Je parle en connaissance de cause : j'ai, semble-t-il, un talent particulier pour fissurer mes lunettes, et quand je vois le remboursement, je suis souvent un peu déçu !

C'est vrai que, pour certains salariés ou agents, la complémentaire santé devient un luxe, et pour les retraités, n'en parlons même pas.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

La parole est à Cathy MARTIN.

XI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

35. Location de salles - Demandes de remboursement

Mme MARTIN.- Il s'agit de deux demandes de remboursement :

Monsieur Jean HAMEAUX a sollicité un dédommagement après avoir loué la salle Lemaire, dont le congélateur est tombé en panne et dont le lave-vaisselle n'avait pas été vidangé depuis sa dernière utilisation.

Madame Angélique DEBARROS a sollicité le remboursement de l'acompte versé pour réserver le chalet Brand, après avoir appris que cette salle n'était pas équipée de vaisselle. Elle pensait, au vu de sa taille et de son prix, que cette prestation était incluse.

M. LE MAIRE.- Concernant la salle Lemaire, avez-vous procédé à l'achat d'un lave-vaisselle et d'un réfrigérateur, Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- Je ne suis pas au courant.

M. LE MAIRE.- Monsieur Jean-Philippe DEPREZ, êtes-vous informé ?

M. J-P DEPREZ.- Après avoir été réparé, le réfrigérateur fonctionne ; en revanche, il n'y a pas de lave-vaisselle.

M. LE MAIRE.- Dans ce cas, il faut en installer un, car il y a du monde dans cette salle Lemaire.

Je pose la question car Mme SWIERGIEL m'a interpellé à propos du lave-vaisselle.

Je vous charge donc, avec Mme MARQUÈS, de procéder à son installation - ce ne sera vraiment pas du luxe.

D'ailleurs, Monsieur FLAMENT, pour être un utilisateur régulier de cette salle, vous auriez dû nous le signaler.

M. FLAMENT.- Je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises !

(*Rires dans la salle*)

M. LE MAIRE.- C'est de ma faute, maintenant !

Monsieur Jean-Philippe DEPREZ, vous regardez cela avec Mme MARQUÈS ? Très bien !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 35 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

La parole est de nouveau à Cathy MARTIN.

36. Location de salles municipales - Demandes de gratuité

Mme MARTIN.- Cette délibération récapitule les demandes déposées par des associations liévinoises et non liévinoises, qui sollicitent la mise à disposition gratuite de salles municipales pour y organiser des manifestations.

M. LE MAIRE.- Le tableau est donc fourni ?

Mme MARTIN.- Oui.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame DA SILVA.

37. Dérogation au repos dominical 2026

Mme DA SILVA.- Les enseignes commerciales liévinoises ont pu formuler leur souhait pour l'ouverture dominicale.

En 2026, les concessions automobiles souhaitent obtenir des dérogations aux dates suivantes : 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 décembre.

Pour la même année, les enseignes multiservices souhaitent obtenir des dérogations aux dates suivantes : 11 janvier, 15 avril, 28 juin, 23 août, 30 août, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre.

Le Conseil municipal est appelé à donner un avis sur les dérogations dominicales.

M. LE MAIRE.- Monsieur TEILLIEZ... Pourquoi je me tourne vers vous ?

M. TEILLIEZ.- Nous ne nous y opposons pas.

M. LE MAIRE.- À titre personnel, je préférerais que les salariés puissent conserver leur dimanche. Mais le problème, c'est que si nous refusons ces dérogations, les communes voisines les accorderont, et ce sont alors les commerces et les entrepreneurs de Liévin qui seraient pénalisés.

À mon sens, ce type de décision devrait être pris au niveau national. Soit on maintient le repos dominical pour tous, soit on le remet en cause, mais dans le cadre d'une règle applicable à l'ensemble du pays, pas au cas par cas.

M. TEILLIEZ.- Je pense qu'on ne peut pas s'y opposer. La question se posera de nouveau à Noël, notamment pour les artisans et les commerçants, qui sont des acteurs essentiels de l'emploi local. Même si nous restons attachés, nous aussi, au repos dominical, l'évolution de la société nous conduit à l'autoriser.

M. LE MAIRE.- Oui, les choses ont beaucoup évolué. La société change, et il faut que les salariés y trouvent aussi leur compte. Heureusement, sur le plan de la rémunération, c'est le cas.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

38. SEM Territoires 62 - Rapport annuel 2024 du mandataire de la Collectivité à l'Assemblée Spéciale représentée au Conseil d'administration de la SEM Territoires 62

M. DEPREZ.- Monsieur le Maire, chers collègues, la loi transcrit dans l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales stipule que « les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit, qui leur est soumis une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration. »

Vous disposez de ce rapport conforme au décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022.

À ce rapport particulièrement détaillé et précis, je veux mettre en lumière quelques éléments importants.

La SEM Territoires 62 a été créée en 1983. Elle est aujourd'hui le produit de la fusion des SEM d'aménagement du Pas-de-Calais (SAEMIC, CARSEM, ARTEX, Artois Développement et SEPAC).

Le capital de la société est de 33 198 880 €.

Son siège social est situé à Liévin et son effectif s'élève à plus de 54 ETP, essentiellement des cadres.

La présidence du conseil d'administration est assurée par la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, représentée par Christophe PILCH.

La Ville de Liévin est actionnaire à hauteur de 0,8 % du capital.

La Ville ne disposant pas d'un capital suffisant pour être directement représentée au conseil d'administration, elle dispose d'un siège dans l'Assemblée Spéciale qui regroupe les actionnaires de cette catégorie, et vous m'avez accordé l'honneur de la représenter.

Territoires 62 pilote une centaine de projets dans le département du Pas-de-Calais, dont deux pour le compte de la Ville de Liévin : l'aménagement de la ZAC Tranchée de Calonne et de la Belle Femme.

L'avancement de ces projets vous est annuellement rapporté au travers des comptes rendus annuels au concédant (CRAC) soumis à votre approbation.

Elle intervient également sur la commune pour le compte de la CALL pour l'aménagement du pôle d'excellence sportive désormais dénommé Vivalley Parc.

Le montant des investissements publics qu'elle pilote s'élève à 60 M€.

Elle intervient également sur le territoire de la commune pour son propre compte, en agissant comme un promoteur.

C'est ainsi qu'elle finalise actuellement :

- La construction de 12 logements locatifs pour Maisons & Cités ;
- La construction du siège social de l'Association Santé Services de la région de Lens dans Vivalley ;
- Et un programme de plus de 130 logements locatifs et en accession à la ZAC Tranchée de Calonne.

Le montant total de ces investissements en propre s'élève à 30 M€.

Pour être précis, on peut ajouter que Territoires 62 est également propriétaire de l'extension du Foyer de Vie Sésame Autisme rue d'Avion, qu'elle loue à l'association.

Ces quelques éléments démontrent, je crois, la hauteur de l'implication de cette société dans notre commune.

En dehors de l'exception de 2020, période du Covid, elle présente depuis neuf ans des résultats financiers positifs.

En 2024, en dépit du contexte économique dégradé dans le domaine de la promotion, elle affiche en effet un résultat positif de 446 475 €.

En 2024, elle poursuit la mise en œuvre de son projet stratégique qu'elle a intégré dans une démarche globale de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Au cours de l'année, le comité stratégique chargé d'émettre un avis sur les engagements d'investissement de la société et sur les décisions à soumettre au conseil d'administration s'est réuni six fois.

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

L'Assemblée Spéciale et l'Assemblée Générale, une fois.

Le taux de ma présence en tant que représentant la Ville de Liévin aux assemblées était de 100 %.

Monsieur le Maire, chers collègues, voici rapidement dressé le rapport d'activité de vos représentants au sein des instances de la SEM Territoires 62.

M. LE MAIRE.- Vous en êtes un digne représentant pour la Ville de Liévin et c'est un outil que vous connaissez bien.

Tu le sais aussi bien que moi, la transformation et le développement de Liévin sont étroitement liés à cette société.

M. DEPREZ.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- J'ai toujours pensé - mais c'est mon prédécesseur qui a créé cet outil - qu'en bon aménageur ou organisme, il faut, à un moment donné, disposer d'un outil, de professionnels, d'un réseau et de financeurs. Une SEM d'aménagement était donc indispensable. Je pense que le choix fait à l'époque par mon prédécesseur a été le bon, et les résultats sont visibles aujourd'hui.

Si cette SEM a connu, à un moment, un développement un peu incontrôlé, je tiens à souligner le travail du directeur actuel, Michel DENEUX, qui a entièrement rétabli la situation. Il a remis la SEM sur de bons rails et, parallèlement, a permis la création d'un deuxième outil complémentaire, la SPL.

Je mentionne cela car c'est précisément la prochaine délibération qui nous sera présentée par Daniel DERNONCOURT.

Je suppose que sur ce rapport, il n'y a pas d'observations ? (*Aucune*)

Nous pouvons remercier Jean-Luc DEPREZ de son investissement au sein de cette SEM pour représenter la Ville de Liévin.

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

39. SPL de l'Artois - Rapport annuel 2024 des mandataires de la collectivité administrateurs de la SPL

M. DERNONCOURT.- La Ville de Liévin est actionnaire de la SPL de l'Artois et doit donc, au regard de l'article cité dans le projet de délibération, vérifier si les activités de celle-ci sont conformes aux objectifs qui lui ont été assignés.

Le rapport annuel 2024 retraçant les événements de l'exercice écoulé de la SPL de l'Artois est joint en annexe de ce rapport.

J'ai regardé ; je ne l'ai pas trouvé en annexe.

M. LE MAIRE.- Si, il est bien présent, mais sur le document informatique, afin de faire des économies de papier.

Je rappelle que la SPL de l'Artois est un outil complémentaire.

La SEM est soumise à la concurrence, alors que la SPL permet à la Collectivité de décider de passer directement les opérations, sans contrainte concurrentielle. Il faut souligner que cette SPL, bien que jeune et récente, « cartonne ». Elle est notamment active sur toutes les opérations ERBM de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin puisque ces opérations, avec la Communauté urbaine d'Arras et nous - et, je l'espère, un jour avec la CALL comme actionnaire - sont toutes confiées à la SPL de l'Artois. D'autres projets lui sont également confiés, jusqu'à la Côte d'Opale si j'ai bon souvenir.

Bref, c'est un très bel outil d'aménagement.

On va dire que le transfert de Territoires 62 vers la SPL montre que les deux outils sont très complémentaires et il est essentiel de le faire remarquer.

C'est d'ailleurs tellement vrai que de plus en plus de collectivités font appel à ces outils. Et si c'est le cas, c'est parce que les professionnels qui y travaillent sont compétents et que les résultats sont là.

Je vous invite à procéder au vote.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

(*La délibération 39 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie. Nous voilà mariés de nouveau à la SEM Territoires 62 et à la SPL de l'Artois.

C'est Mme SADOUNE qui, en l'absence de M. MICHALAK, présente la dernière délibération.

XII. SUBVENTIONS

40. Subventions aux associations - Année 2025

Mme SADOUNE.- Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé de vous positionner pour des attributions de subventions aux associations telles qu'elles figurent au sein du projet de délibération.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

(*La délibération 39 est adoptée à l'unanimité des votants, Mesdames PRUVOST, SADOUNE et RUSIN ne prenant pas part au vote.*)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie pour cette séance de Conseil municipal. La prochaine se tiendra mardi 16 décembre prochain.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(*La séance est levée à 19 h 55.*)